



UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI
FACULTÉ DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

MAZAYU

Revue congolaise d'histoire

ISSN : 3078-9036

N° 1
Décembre 2024

RCH

Formation doctorale d'histoire et civilisations

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées
dans les textes publiés dans cette revue

Formation doctorale d'histoire et civilisations
Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
Université Marien NGOUABI
Email : revuecongolaisedhistoire@gmail.com

UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI
FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

MAZAYU

Revue congolaise d'histoire

ISSN : 3078-9036

**N°1
Décembre 2024**

RCH

Formation doctorale d'histoire et civilisations

Directrice de publication

Professeure Scholastique DIANZINGA

Rédacteur en chef

Professeur Joseph ZIDI

Comité de rédaction

Dreid Miché Kodja Manckessi, Aris Cristel Kibamba Kikoulou, Armeline Izis Ngantsio, Jennie Fati Mahoundi Milebo, Méchak Gilmalik Eliezer Mbani, Ornella Esther Koualou.

Comité scientifique

Professeur Joachim Emmanuel GOMA-THETHET (Université Marien NGOUABI) ; Professeur Jean-François OWAYE (Université Omar Bongo) ; Professeur Auguste NSONSISSA (Université Marien NGOUABI) ; Professeur Édouard NGAMOUNTSIKA (Université Marien NGOUABI) ; Professeur Arsène ELONGO (Université Marien NGOUABI) ; Professeur Cyriaque Guy Roger NGOMBE-APONDZA (Université Marien NGOUABI) ; Professeur Bienvenu BOUDIMBOU, Maître de Conférences (Université Marien NGOUABI) ; Jean Félix YEKOKA, Maître de Conférences (Université Marien NGOUABI) ; Professeur Igor NSAKALA MATONDA (Université de Kinshasa) ; Anselme MBEMBA-MPANDZU, Maître de Conférences (Université Marien NGOUABI) ; Élie Sosthène NGANGA, Maître de Conférences (Université Marien NGOUABI) ; Zéphirin SAH, Maître de Conférences (Université Marien NGOUABI) ; Professeur Pamphile MABIALA MANTUBA (Université de Kinshasa) ; Etanislav NGODI, Maître de Conférences (Université Marien NGOUABI) ; Lucien NIANGUI GOMA, Maître de Conférences (Université Marien NGOUABI) ; Rony Yala KOUANDZI, Maître de Conférences (Université Marien NGOUABI) ; Taïba Germaine AINYAKOU, Maître de Conférences (Université Péléforo Gon Coulibaly de Korhogo) ; Didier Arcade LOUMBOUZI, Maître de Conférences (Université Marien NGOUABI) ; Professeur BAMBA MAMADOU (Université Alassane Ouattara) ; Georges MIEMBAON, Maître de Conférences (Université Marien NGOUABI) ; Clémence DITENGO, Maître de Conférences (Université Marien NGOUABI) ; Jean Bruno BAYETTE, Maître de Conférences (Université Marien NGOUABI) ; Nicaise NGUIMBI, Maître de Conférences (Université Marien NGOUABI) ; Roval Caprice BOSSO GOMA-THETHET, Maître de Conférences (Université Marien NGOUABI).

SOMMAIRE

Éditoriale Scholastique DIANZINGA	9
Historiographie du rastafarisme et du reggae (1934- 1970) Arsène Francoeur NGANGA	13
Perspective historique sur les origines kongo de la capoeira et le Maculéle afro-brésilien à partir d'une étude de son vocabulaire gestuel Raldich Jorel NDONGANI	29
L'Union Africaine et le règlement de la crise kenyane de 2007 à 2008 Donal Arsène MALADI MOUANDA	45
L'Union Africaine et l'institutionnalisation de femmes, paix et sécurité de 2013 à 2023 Ladislav NZE BEKALE	61
La femme congolaise et la mission protestante au Congo : lecture de l'hymnographie post-coloniale (1947-1969) Aris Cristel KIBAMBA KIKOULOU	81
La coopération socio-culturelle entre la République du Congo et la République du Gabon de 1975 à 2000 Zéphirin SAH	105
Impact du dynamisme du réseau routier sur le développement des activités portuaires en Côte d'Ivoire de 1960 à 2004 Abé Laurent ABÉ	117
Monopartisme et décentralisation en République du Congo (1973-1979) Méchak Gilmalik Eliezer MBANI, Georges MIEMBAON	133
Analyse de l'impact de la prise en charge des indigents dans les formations hospitalières publiques au Cameroun (1916-1957) Patrick Léonel MENDO	151
Le Transgabonais : un nœud de la politique étrangère du Gabon entre 1973 et 1986 Jheff Ardrigue NSOGO MOUISSI	169
Le musée Simon Kimbangu en République Démocratique du Congo Émilie ZOLA KALUFUAKO	181

ÉDITORIAL

Mazayu, Revue Congolaise d'Histoire (RCH), est née dans un contexte de vide laissé par *Les Cahiers Congolais d'Anthropologie et d'Histoire*. Cette dernière revue a cessé de paraître avec le décès du Professeur Alain Michel Mombo qui en assurait la direction. Destinée à être un espace d'expression des historiens et des anthropologues, les *Cahiers Congolais d'Anthropologie et d'Histoire* ont vite pris la configuration d'une revue des sciences sociales et humaines. Avec l'existence de plusieurs revues en sciences humaines au sein de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) et de l'École Normale Supérieure (ENS) de l'Université Marien N'GOUABI, *Mazayu* a choisi de se spécialiser en histoire, pour prendre ainsi en compte des exigences du Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES) qui, dans son dernier Manuel (2024-2028), oblige les chercheurs à publier leurs travaux dans des revues de leur domaine de spécialité.

Mazayu (*zayu*, au singulier) est un mot kongo, une langue parlée en Afrique centrale et dans les Amériques. Le dictionnaire de Karl Laman, *Dictionnaire kikongo-français* (p.515 ; p.1157) et celui de Pierre Swartensbroeckx, *Dictionnaire kikongo kituba-français* (p.784) donnent plusieurs définitions de ce terme, entre autres : connaissances, sens, sagesse, discernement, intelligence, jugement, conscience de, raison, conception, érudition, faculté de comprendre, de concevoir. *Mazayu* se donne l'ambition de promouvoir les connaissances dans le domaine de l'histoire. Par sa nature et son objet, l'histoire permet d'élucider l'origine, l'organisation, l'évolution et le développement d'un peuple. La connaissance du passé d'un peuple ouvre la possibilité de comprendre les lois du développement des sociétés par observation et analyse des expériences historiquement enregistrées. L'interaction entre histoire et développement des sociétés humaines est un phénomène général. Ainsi, *parce que l'histoire est prise de vue sur le passé des hommes, elle met de plain-pied l'historien avec la pratique des sociétés du passé : pratique économique, sociale politique et idéologique. Elle aide donc appréhender la racine des problèmes du présent non seulement de manière théorique et spéculative, mais aussi de manière concrète par les exemples qu'elle révèle* (Jean-Noël Loucou, Christophe Wondji, 1976, « Histoire et développement », *Cahiers d'études africaines*, vol. 16, n°61-62. Histoire africaine : constatations, contestations, p. 80). Cette relation justifie le choix de la coquille de *nkodia*, l'escargot, comme logo de la revue. En effet, dans la tradition kongo, le *nkodia* est le symbole multidimensionnel de l'héritage ancestral, le symbole de l'évolution des êtres, de la croissance et du développement des sociétés. Histoire et développement, tel est le substrat ontologique sur lequel *Mazayu* trouve son fondement.

Pour son premier numéro, *Mazayu*, regroupe onze textes. Les contributions d'Arsène Francoeur Nganga et Raldich Jorel Ndongani portent sur la vie culturelle en Amérique latine. Le premier, explore une des traditions kongo aux Amériques, le *kumina*, pour retrouver une des sources du reggae. Cette musique devenue messianique et révolutionnaire va connaître sa floraison et son éclosion à travers le personnage de Bob Marley. Le Reggae s'est propagé dans le monde pendant plus de 50 ans, comme une force de dialogue opposé aux préjugés raciaux faisant des Rastas, les portes paroles du tiers monde et de toutes les minorités.

On retrouve cette présence kongo et ses influences culturelles dans les analyses sur la *Capoeira* et le *Maculélé*. Cette seconde contribution se penche sur des items du kikongo dans le vocabulaire gestuel de la Capoeira, l'une des activités sportives la plus pratiquée par les Brésiliens, un art de légitime défense et un phénomène culturel. S'appuyant notamment sur la dimension linguistique, elle conclut que la valeur artistique de ce sport a été transmise de génération en génération par le biais du kikongo et du portugais.

Dans ce numéro, deux autres textes rappellent les activités de l'Union africaine dans le domaine de maintien de la paix et d'émancipation des femmes. Donald Arsène Maladi Mouanda examine les conflits postélectoraux en Afrique, précisément le cas du Kenya. Ceux-ci ont remis en surface les crises foncières liées à la transplantation des populations au profit des Blancs, pendant la colonisation. La manipulation des résultats des élections, entre 2007 et 2008, a conduit les institutions sous-régionales et africaines à réfléchir sur le cas du Kenya. C'est dans ce contexte qu'intervient l'Union Africaine pour entamer la médiation en vue de faire cesser les violences intercommunautaires et obtenir la signature d'un accord, le 28 février 2008. Ladislav Nze Mendo, a également porté de l'intérêt aux activités de l'Union Africaine, à travers l'institutionnalisation de femmes, paix et sécurité dans le système de l'Union Africaine. C'est un programme à l'horizon 2063. Il s'agit, indique l'auteur, de « continuer d'impliquer la société civile dans une campagne de plaidoyer coordonnée sur la ratification, l'assimilation et la mise en œuvre du Protocole et de la Déclaration Solennelle sur l'égalité des Genres en Afrique, signer et ratifier dans les plus brefs délais le Protocole et tous les outils internationaux qui protègent les droits des femmes ».

Toujours dans ce champ du genre mais au plan religieux, Aris Cristel Kibamba analyse le dur combat de l'insertion de la femme dans l'évangélisation par l'église protestante au Congo. Dans une société pourtant matrilineaire, la femme est reléguée au second plan. La marche vers l'égalité de l'homme et de la femme dans le Christ va se mener à

travers les écritures et aussi dans un domaine qui nourrit bien la culture congolaise, le chant. L'hymnologie va ainsi devenir un élément essentiel de cette prise de conscience du rôle de la femme dans l'église.

Zéphirin Sah, quant à lui, jette un regard sur la coopération entre le Gabon et le Congo, deux pays d'Afrique centrale qui partagent, depuis des siècles des limites géographiques et des liens culturels et naturels. En matière de coopération socio-culturelle, des efforts énormes restent à fournir. Au-delà des échanges commerciaux souvent informels, les politiques se doivent de fonder les acquis historiques en programme ambitieux de coopération dans le cadre de l'intégration sous-régionale.

La contribution de Abé Laurent Abé investit le rôle des voies de communication en Côte d'Ivoire, entre 1960 et 2024. L'effort constant de maillage du pays a permis d'accroître les échanges multiformes et de développer l'économie. Au réseau ferroviaire, s'est ajouté un grand réseau routier qui permet d'acheminer les produits vers le Port Autonome d'Abidjan et le Port Autonome de San Pedro.

Cette question de communication, de gestion et de développement des entités territoriales est aussi au centre de la réflexion de Mechack Éliezer Mbani et Georges Miembaon. Ils montrent que les regards portés sur la période du monopartisme au Congo s'orientent bien souvent sur les questions politiques et ethniques en ce qui concerne la construction de l'unité nationale. La décentralisation a aussi constitué un des combats de la gestion administrative du pays. Il ressort, à l'issue de leur analyse que le processus de décentralisation, entre 1973 et 1979, a été émaillé d'instabilités politiques et institutionnelles. Celui-ci fut gangrené par la confusion des rôles, les problèmes de conflits d'intérêts et de compétences entre les administrateurs locaux.

Patrick Léonel Mendo note, dans son article, que la colonisation a eu des conséquences systémiques dans le domaine de la santé. Elle a substitué et imposé la médecine moderne au détriment de la médecine traditionnelle. Ce passage ne s'est pas fait sans résistance. L'auteur met en lumière, parmi les nouvelles pratiques, la prise en charge des indigents à l'hôpital Laquintinie de Douala, à travers la politique de la gratuité des soins. Mais, cette stratégie n'a pas réglé la complexité des relations entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne.

La contribution de Jheff Ardrigue Nsogo Mouissi montre que les ressources minières constituent un des fondements de l'économie gabonaise. Pour permettre l'extraction et l'évacuation des minerais, le Gabon a mis en place un réseau de voie ferrée qui a permis d'acheminer les ressources minières et forestières de l'hinterland vers le port d'Owendo. Ce processus repose sur un schéma classique de l'économie extractive

d'exportation fondée sur le système mine-rail-port. Pour y parvenir, le Gabon a dû s'adresser aux institutions financières internationales, ce qui a ouvert une diplomatie économique forte. Le Transgabonais a, non seulement constitué un élément d'unité nationale, il a aussi mis fin à la dépendance du Gabon envers le Congo et le Cameroun.

Émilie Zola aborde la question de la gestion et de la sauvegarde du patrimoine au sein de l'Église Kimbanguiste. Le Musée Simon Kimbangu construit à Nkamba, pris comme exemple, constitue aujourd'hui la plus grande vitrine. Dans cette contribution, l'auteure rappelle les origines du kimbanguisme, l'histoire de la construction et le travail d'accumulation et la conservation du patrimoine matériel et immatériel du kimbanguisme réalisé par les différents Chefs Spirituels : maman Muili Marie Nzitani, pendant la colonisation (1921-1959), papa Diangienda Kuntima (1959-1998) et papa Dialungana Kiangani (1998-2002), pendant la période postcoloniale et, enfin, papa Simon Kimbangu Kiangani (2002 à nos jours).

Professeure Scholastique DIANZINGA

Directrice de publication

La coopération socio-culturelle entre la République du Congo et la République du Gabon de 1975 à 2000

Zéphirin SAH

École Normale Supérieure, Université Marien NGOUABI (Congo)

Email : sahzephirin@gmail.com

Résumé

L'environnement international actuel est largement influencé par la libéralisation économique, qui favorise le commerce libre, les investissements étrangers et l'intégration des marchés. Cette libéralisation permet ainsi aux dirigeants des États à se regrouper en créant des structures économiques régionales afin de participer aux échanges continentaux et internationaux. Pour cela, la coopération inter-état dans plusieurs domaines se présente comme une voie pour répondre à une croissance économique, mais a également entraîné des défis, tels que l'accroissement des inégalités, la délocalisation d'emplois et des préoccupations environnementales. Conscient de l'intérêt de celle-ci, les Républiques du Congo et du Gabon ont su développer une coopération bilatérale dans de nombreux domaines parmi lequel figure le domaine socio-culturel. Les deux pays ont su mettre à profit leur proximité et leur voisinage pour asseoir des échanges socio-culturels qui enrichissent leur aréopage culturel. Ce qui a pour retombés, le brassage des populations et des cultures. En s'appuyant essentiellement sur les documents écrits et les archives, cette étude analyse les bases de la coopération entre la République du Congo et la République du Gabon, la manifestation de la coopération socio-culturelle entre les deux pays, l'état de cette coopération socio-culturelle et l'avenir de celle-ci.

Mots Clés : Congo, Gabon, Coopération, Socio-culturelle, populations

Abstract

Introduction

L'intégration africaine encore en chantier trouve ses origines bien au-delà des indépendances des pays de l'Afrique. C'est ce que proclamait le 04 octobre 1958 Barthélémy Boganda alors, chef du gouvernement de l'Oubangui-Chari. La Coopération sous régionale implique donc la mise en œuvre d'une politique commune de développement concerté. C'est à ce qui explique que, l'intégration régionale est actuellement au cœur des

Selon le dictionnaire le Robert, la coopération est la politique d'entente et d'échanges culturels, économiques ou scientifiques entre tats. C'est aussi une forme d'organisation collective qui entend promouvoir dans le domaine économique, social et culturel un système fondé sur une vision partagée des différents acteurs, dans un esprit d'intérêt général au service de toutes les parties prenantes.

La coopération culturelle est l'échange entre deux entités afin de faire connaître à chacun ses ressources culturelles, par exemple par l'échange de connaissance d'artistes, etc.

C'est l'un des canaux fondamentaux qui permettent de raffermir les liens séculaires entre les États comme le cas du Congo et du Gabon. C'est ainsi qu'au lendemain de leur accession à l'indépendance, entre 1975 et 2000, la République du Congo et celle du Gabon se sont donné pour objectif de s'inscrire résolument dans un processus de coopération socio-culturelle afin de parvenir à un développement collectif et harmonieux. Ainsi, Quels sont les aspects qui déterminent la coopération socio-culturelle entre le Congo et le Gabon ? Quelles sont les limites et les avantages de cette coopération dans l'intégration régionale ? Notre travail s'articulera autour de trois points : la présentation des Républiques du Congo et du Gabon, les aspects de la coopération socio-culturelle entre le Congo et le Gabon, l'impact de cette coopération dans chacun des deux pays.

1. Présentation du Congo et du Gabon

1.1 La République du Congo

La République du Congo, avec ses 42 000 km (A. C. Ndinga Mbo et M. B. Mengho, 2001, p. 30) et une population d'environ 5 millions d'habitants, présente une riche diversité culturelle et géographique. Son territoire, hérité du découpage colonial à la fin du XIXe siècle reflète les dynamiques historiques complexe de la région. Le pays possède une façade maritime de 120 km à Pointe-Noire qui est la capitale économique. Il s'étend au Sud-ouest sur 18° de latitude Sud, et au Nord est sur 18° de longitude Est et 4° de latitude Nord. Ouvert sur l'Océan atlantique, le Congo est limité au Sud par l'Angola, à l'Est par la République démocratique du Congo, au Nord par la République centrafricaine, au Nord-ouest par le Cameroun et à l'Ouest par le Gabon.

Avant la colonisation française, le territoire actuel du Congo était occupé par plusieurs entités politiques, parmi lesquelles le royaume de Loango, le Kongo et le royaume Tio A la suite de plusieurs missions d'exploration dont les plus importantes furent les trois voyages de

Savorgnan de Brazza, ce territoire est intégré au Second Empire colonial français à la fin du XIX^e siècle. Après 70 ans de colonisation, le Congo accède à son indépendance en 1960, avec pour premier chef d'État l'Abbé Fulbert Youlou.

De 1969 à 1992, la République du Congo a porté le nom de République populaire du Congo. Après l'avènement de la démocratie instauré pendant la Conférence Nationale souveraine, le système du monopartisme prendra fin. En effet, après des décennies de monopartisme, la transition vers la démocratie a été marquée par des élections pluralistes. Pascal Lissouba est élu président de la République en 1992 pour un mandat de cinq ans, mais renversé en octobre 1997 par une guerre civile remportée par Denis Sassou Nguesso. La langue officielle du Congo est le français.

1.2. La République du Gabon

Situé en Afrique Centrale, le Gabon est un pays traversé par l'équateur frontalier à l'Est, il est limité au Sud-est par la République du Congo, au nord-ouest par la Guinée équatoriale et au nord par le Cameroun. Avec une superficie de 267 667 Km², le pays compte près de 2 397 368 habitants.

Le Gabon, situé sur la côte ouest de l'Afrique centrale, a effectivement une histoire riche et complexe. Ancienne colonie française, il a connu des transformations majeures depuis son indépendance en 1960. Le Parti Démocratique Gabonais (PDG), dirigé par Albert Bernard Bongo, a joué un rôle central dans la politique du pays, surtout avec la déclaration de parti unique en 1968. Bien que le multipartisme ait été réintroduit dans les années 1990, le PDG reste le principal acteur politique. Sur le plan environnemental, le Gabon est célèbre pour sa biodiversité et ses vastes forêts tropicales. Les treize parcs nationaux inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, dont ceux de Lopé et d'Ivindo, sont essentiels pour la conservation de la faune et de la flore locales, abritant des espèces uniques et des écosystèmes riches. Le pays fait également partie des efforts internationaux de préservation de l'environnement. Le français est la langue officielle, mais de nombreuses langues ethniques sont également parlées, ce qui reflète la diversité culturelle du pays.

2. Les fondements de la coopération Congo-Gabon

Le Congo et le Gabon ont eu une histoire commune au sein de l'Afrique Équatoriale Française (AEF) et sont devenus tous deux pays indépendants en août 1960. En effet, les deux territoires sont passés successivement de colonies françaises et territoires d'Outre-mer, membre de la Communauté française en 1958. Le Congo et le Gabon formaient en outre le Congo-français dont la capitale était au départ Libreville en 1904 puis Brazzaville

en 1905. Cette communauté de destin sous l'occupation française a resserré les liens entre les peuples des deux pays. Nous pouvons y relever, à ce titre, les éléments communs ci-après : l'usage commun de la langue française comme langue officielle, la formation des jeunes officiers des armées dans la même école préparatoire, la formation des futurs cadres de l'enseignement à l'École Normale Supérieure d'Afrique Centrale (ENSAC) de Brazzaville, l'usage du FCFA, les deux pays ont partagé ensemble le territoire au temps du Congo-français (Z. Sah, 2018, p. 25). Tout ce socle commun a créé un lien fort entre les dirigeants et les peuples des deux pays (H. Kizindoula-Ndoki, 2018, p.33).

La coopération entre les deux États s'est renforcée grâce à la volonté politique des pères des indépendances et de leurs successeurs.

Cadre Juridique de Coopération Gabon-Congo
(Actualisé le 16/04/2014)

N°	Intitulé	Date et lieu de signature
1	Accord général de coopération	Le 8 octobre 1976 à Franceville
2	Accord de coopération en matière de communication	1976 à Franceville
3	Protocole d'accord de coopération	Le 9 novembre 1982 à Libreville
4	Accord tripartite entre le Gabon, le Congo et le HCR pour le rapatriement des réfugiés Congolais du Gabon	Le 11 septembre 2001 à Libreville
5	Accord de coopération en matière de main-d'œuvre et d'emploi	Le 8 octobre 1976 à Franceville
6	Accord relatif au transport de surface d'intérêt commun ¹	Le 7 juin 1974 à Franceville
7	Accord de coopération scientifique et technique	Le 8 octobre 1976 à Libreville
8	Accord de réciprocité en matière de marine marchande	Le 24 juin 1971 à Libreville
9	Accord relatif au transport aérien	Le 8 octobre 1976 à Franceville
10	Accord de coopération économique et technique	Le 8 octobre à Libreville
11	Protocole d'accord entre la République du Gabon et la République du Congo relatif au règlement définitif du contentieux	Le 18 juillet 2003 à Libreville

¹ République Gabonaise, Ministère des Affaires Étrangères Chargé de l'Intégration sous Régionale et des Gabonais de l'étranger, 2014, p.3-4

	lié à la cessation des activités de COMILOG au Congo	
12	Accord interuniversitaire entre l'Université OMAR BONGO et l'Université Marien NGOUABI	Le 23 janvier 1984 à Libreville
13	Accord commercial	Le 28 juillet 1978 à Libreville
14	Protocole d'accord en matière de pêche maritime	Le 9 novembre 1982 à Libreville
15	Protocole d'accord entre le Centre Gabonais de Commerce Extérieur (CGCE) et le Centre Congolais du Commerce Extérieur (CCCE) en matière d'information et de promotion commerciale	Le 13 mars 1983 à Libreville
16	Convention de financement du projet de Fer du Haut Ivindo	Décembre 1984 à Libreville
17	Accord intergouvernemental portant création de l'École Multinationale Supérieure des postes de Brazzaville	Le 13 septembre 1983 à Brazzaville
18	Convention de partenariat entre l'École Nationale d'administration de Magistrature du Congo et l'École Nationale d'Administration du Gabon	Le 16 novembre 2007 à Libreville
19	Protocole d'Accord de coopération	Le 25 février 2010 à Libreville
20	Accord relatif aux consultations politiques et diplomatiques régulières	Le 4 novembre 2013 à Brazzaville

Source : Ministère des Affaires Étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger

2.1. La coopération socio-culturelle entre le Congo et le Gabon

Les Grandes commissions mixtes entre le Congo et le Gabon, instaurées depuis février 1985, témoignent d'une collaboration durable entre les deux pays. Ces réunions régulières permettent d'aborder des questions essentielles telles que le développement économique, la coopération bilatérale, et la gestion des ressources naturelles. Cela favorise non seulement des relations diplomatiques solides, mais aussi des projets concrets au bénéfice des populations des deux pays. En effet, c'est lors de la V^{ème} session de la Grande commission Mixte de coopération congolo-gabonaise instituée par l'accord générale de coopération signé à Franceville le 08-octobre 1976, les deux États ont développé les points suivants : les problèmes des frontières ; la coopération en matière judiciaire ; le paiement

des pensions ; la coopération dans le domaine de la main-d'œuvre et de l'emploi ; la sécurité sociale et la santé. Les problèmes des frontières ont toujours été une préoccupation pour les États africains. Le Congo et le Gabon ne peuvent se détalier à cette norme qui les oblige à une concertation coopérative afin de protéger leur espace socio-culturel. C'est pourquoi, ils ont mis en place plusieurs commissions mixtes tel est le cas de la commission du 4 au 7 février 1985 pour mieux régler les litiges de frontières. Cette commission avait mis l'accent sur les problèmes au niveau des frontières ci-après : Djouah, Moupouki, Ndouli, Lagune Mbanto, Zone du Mont Fouari.

La Grande commission mixte a renouvelé le mandat confié à la partie congolaise lors de la IV^e session tenue à Libreville en 1983. La partie congolaise prendra contact avec l'Institut Géographique National (IGN) de France pour la réalisation des prises de vue aériennes. Elle fera parvenir au préalable à la partie gabonaise, pour avis, le devis des travaux. Elle a également renouvelé la mission confiée à la partie gabonaise de convoquer la commission technique ad hoc en vue de la reprise de la mission sur la Djouah. La convocation de ladite commission reste subordonnée à la réalisation des travaux photographiques. Ipso facto, les deux parties ont rappelé les termes des procès-verbaux des sessions antérieures de la grande commission Mixte et se sont engagées à respecter le statu quo.

Les deux parties ont réaffirmé les termes du procès-verbal de la 3^e session et sont convenues de confier à la commission Mixte des frontières la réalisation des travaux cartographiques ainsi que la matérialisation de la frontière dans cette zone.

Les deux Parties ont constaté qu'à propos de cette zone le désaccord demeure. À cet effet, elles sont convenues de soumettre ce point à la haute appréciation de leurs chefs d'État. En ce qui concerne l'ensemble des questions de frontières, la Grande commission Mixte donne, une nouvelle fois, à IGN France l'opportunité d'approfondir le travail en matière de délimitation de frontières dans les zones retenues entre les deux parties.

Le paiement des pensions aux travailleurs ayant appartenus aux entreprises inter-Etats est aussi l'un des caractéristiques de la coopération sociale Congo-Gabon.

C'est ainsi, conformément au procès-verbal de la 4^e session de la Grande Commission Mixte, une mission gabonaise a séjourné à Brazzaville au mois de mai 1984. Pour la poursuite des entretiens sur ce point, la partie congolaise a informé la partie gabonaise d'une mission de l'administration compétente de son pays à Libreville au cours du mois de mai 1985. Ces entretiens ont abouti à une véritable entente qui a amené la partie gabonaise à répondre aux difficultés rencontrées par certains travailleurs

congolais de la Société Sucrière du Haut-Ogooué (SOSUHO) pour régulariser leur situation au Gabon.

Cette coopération se manifeste également dans les secteurs de la main-d'œuvre, de l'emploi, de la sécurité sociale et de la santé. Les deux parties sont persuadées que les administrations compétentes des deux pays doivent se réunir régulièrement pour assurer un suivi efficace de toutes les décisions prises lors des commissions mixtes. Cela permettra de renforcer les liens et d'optimiser les actions entreprises dans ces domaines essentiels.

La coopération culturelle entre le Congo et le Gabon, à travers l'accord interuniversitaire signé à Libreville le 16 novembre 1980, a permis de renforcer les liens académiques et culturels entre les deux pays. Cet accord facilite les échanges d'étudiants, de chercheurs et de professeurs, favorisant ainsi le partage de connaissances et d'expertises. La partie congolaise a exprimé le souhait que les étudiants boursiers du gouvernement congolais bénéficient d'un régime préférentiel dans les établissements d'enseignement supérieur de la République gabonaise. Cette demande vise à faciliter l'accès des étudiants congolais à des formations de qualité et à renforcer les liens académiques entre les deux pays. En réponse, la partie gabonaise a pris bonne note de cette proposition et s'engage à en discuter avec les autorités académiques des deux pays. Cela montre une volonté de la part du Gabon d'accueillir les étudiants congolais dans un cadre privilégié, ce qui pourrait encourager des échanges encore plus riches et renforcer la coopération culturelle et éducative entre les deux nations. Ce type d'initiative est crucial pour promouvoir l'intégration régionale et le développement des compétences au sein de la région.

S'agissant du protocole d'accord dans le domaine des sports, il est encore soumis à des contre-propositions entre les deux États.

La coopération socio-culturelle entre le Congo et le Gabon s'étend aux domaines des archives et des médias, avec des échanges fructueux entre les administrations des archives nationales des deux pays. La partie congolaise a informé ses homologues gabonais des mesures mises en place pour faciliter le transfert des archives dans le cadre de l'AEF. En outre, les deux pays ont exprimé leur volonté de renforcer leur collaboration dans le secteur de la radio et de la télévision, en particulier par la co-production et la coréalisation de films documentaires. À cet effet, la partie congolaise a remis un projet de protocole d'accord à la partie gabonaise, qui a pris bonne note de ce document et le transmettra aux autorités compétentes de son pays².

² PV de la Grande Commission Mixte de coopération congolo-gabonaise, BZV du 4-7 fév. 1985, p.4-9

3. Impact de la coopération socio-culturelle entre le Congo et le Gabon

La coopération entre les deux pays constitue un axe très important dans la diplomatie de chacun des deux États. Les relations socio-culturelles entre le Congo et le Gabon sont effectivement enrichies par les initiatives des Communautés Economiques Régionales comme la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) et la CEEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale). Ces organisations jouent un rôle essentiel en favorisant la coopération économique et sociale entre les deux pays, facilitant ainsi la mobilité des populations à travers les frontières. La proximité linguistique et culturelle entre Congolais et Gabonais, notamment à travers le partage de langues comme le français et diverses langues locales, créé un terrain fertile pour des échanges enrichissants. Les liens de parenté et les affinités ethniques existent de part et d'autre de la frontière renforcent des interactions fréquentes, que ce soit par le commerce, les échanges culturels ou les migrations temporaires.

En effet, les groupes ethniques présents dans les deux pays, comme les Punu et les Myene par exemple, illustrent cette interconnexion. Ces éléments communs ne font pas seulement la richesse des cultures respectives, mais un sentiment d'identité régionale qui transcende les frontières nationales. Les événements culturels, les échanges artistiques et les projets de développement commun contribuent à cimenter ces relations et à promouvoir une intégration harmonieuse entre les deux nations. C'est le cas également des Teke du Haut-Ogooué au Gabon et que l'on trouve dans les Plateaux, le Pool, le Niari, la Bouenza, la Lékoumou et à Brazzaville au Congo (Z. Sah. 2017, p 16). On trouve de même les Punu au Congo dans le Niari et au Gabon dans la partie sud.

Le brassage entre les peuples du Congo et du Gabon est aussi facilité par la présence des voies de communication comme c'est le cas de la route Ndendé-Doussala-Dolisie ou encore le corridor Libreville-Brazzaville-Pointe-Noire. Le tronçon Ndendé-Doussala-Dolisie, constitue un important maillon de la chaîne marquant du corridor Yaoundé-Libreville-Brazzaville qui fait partie de la transafricaine.

En dépit des forces que présente cette coopération socio-culturelle entre le Congo et le Gabon, de nombreux problèmes freinent encore le processus de développement entre les deux peuples unis par une histoire commune. Ces problèmes sont dus aux insuffisances constatées qui ont des effets divers sur la collaboration multisectorielle des gouvernements de ces deux États. Malgré une timidité des relations dans le cadre socio-culturel, il est évident de faire savoir que, les deux États tentent tant bien que mal de

renforcer leur coopération par une volonté intégrationniste qui s'impose dans l'espace communautaire.

L'intégration socio-culturelle sous régionale doit commencer par l'unification territoriale avec la construction des routes inter-États, en vue de faciliter la mobilité des personnes et d'autres facteurs de production de biens qui participeront à une véritable fusion communautaire. Malgré les efforts que les autorités des deux États déploient pour atteindre ce but, à travers la mise au point des commissions mixtes, on constate qu'après plus de 50 ans de coopération, le Gabon demeure très méfiant à l'égard du Congo dans la gestion des frontières, puisque les citoyens Congolais n'ont pas la possibilité d'aller facilement en terre gabonaise. Cette situation ne facilite pas non plus le brassage de culture entre les populations qui partagent les mêmes us et coutumes tels que : les Vili les Kota, les Mbeti ; les Nzabi ; les Tsangui ; les Mbamba et les Fangs qui peuplent pourtant les deux pays (T. Obenga, 1989, p 108).

Aussi, il faut relever que, l'insuffisance des moyens de communication reliant les deux États contrarie le processus d'intégration sous régionale. C'est dans cette perspective que Pacôme Mombonde affirme que : « l'insuffisance de l'infrastructure de communication actuelle constitue un obstacle à l'intégration (Mbampé 2023, p.7). En outre, le mauvais état des routes transfrontalières Pointe-Noire-Nzambi et Dolisie-Gabon entrave non seulement les échanges commerciaux, mais aussi les interactions culturelles entre les communautés. En améliorant ces infrastructures, les gouvernements pourraient favoriser des échanges plus riches et renforcer les liens entre les Vili du Gabon et ceux du Congo. Cela pourrait aussi avoir un impact positif sur le développement économique de la région. Une prise de conscience et un engagement des dirigeants seraient essentiels pour mettre ces projets sur la table et trouver des solutions durables. Ce qui n'a toujours pas attiré l'attention des dirigeants ou responsables des deux États depuis les années soixante jusqu'à ce jour. D'ailleurs, le Gabon connaît depuis toujours en tant que pays voisin et communautaire, un déficit en denrées alimentaires de première nécessité qu'il peut facilement combler le manque au Congo dans le domaine de la solidarité interafricaine, grâce à un accès plus fluide et sûr au moyen des routes modernes. Les transports ferroviaires des deux États n'offrent pas, n'ont plus de visées intégrationnistes du fait qu'ils n'ont pas permis de relier directement et efficacement les deux pays afin de promouvoir l'intégration interculturelle entre les deux sociétés.

En exemple, la ligne ferroviaire de la Comilog, construite depuis 1959-1962 est actuellement obsolète avec un très faible trafic alors qu'elle était un accès très important pour plus d'échange dans le cadre socio-culturel.

Le domaine de transport aérien qui pourtant avait connu, il y a plus de 30 ans l'attention des autorités des deux États, a été oublié pendant longtemps. Les infrastructures aéroportuaires d'intérêt sous régional sont pratiquement négligées, et ne bénéficient pas de l'attention qu'elles doivent mériter pour faciliter les déplacements des personnes entre les deux pays.

À la lumière de tout ce qui précède, il est important de retenir que l'insuffisance des infrastructures de communication entre le Congo et le Gabon constitue un frein majeur au développement des échanges culturels et sociaux. Cette situation limite non seulement le partage des richesses culturelles, mais elle empêche également l'attraction d'investisseurs étrangers, cruciale pour dynamiser le secteur du tourisme inter-États. Pour surmonter ces obstacles, il serait nécessaire d'améliorer les infrastructures de transport et de communication, favorisant ainsi une meilleure connectivité et un échange culturel enrichissant entre les deux pays. Cela pourrait également ouvrir la voie à des partenariats économiques plus solides et à une collaboration renforcée dans divers domaines.

Pour organiser et gérer efficacement les échanges socio-culturels, il est essentiel que le Congo et le Gabon mettent en place des améliorations significatives dans leurs infrastructures et institutions. En investissant dans des réseaux de transport plus développés, comme des routes, des voies ferroviaires et des liaisons aériennes, les deux pays pourraient faciliter la libre circulation des personnes.

Cela permettrait non seulement d'encourager les échanges culturels, mais aussi de dynamiser des activités d'intérêt commun, comme les festivals, les événements artistiques et les initiatives éducatives. En parallèle, il est crucial de renforcer les structures institutionnelles pour soutenir ces échanges, notamment en établissant des partenariats entre les organismes culturels et les autorités locales. Cela favoriserait un environnement propice à la collaboration et au partage des expériences, contribuant ainsi à une intégration régionale plus harmonieuse et bénéfique.

Les deux États doivent renforcer la sécurité routière, construire des routes desservant de façon pratique et efficiente les deux pays, développer et intensifier la rencontre culturelle inter-États pendant les événements culturels comme le Festival Panafricain de Musique (FESPAM), mettre en place les symposiums et forums culturels entre les peuples. Ils doivent former et renforcer les capacités des agents des services opérant aux frontières afin d'uniformiser les méthodes de travail.

Au plan institutionnel, il est nécessaire de définir clairement la politique commune des deux États dans le cadre de la coopération socio-culturelle, afin de parvenir à une opérationnalisation des domaines d'activité et d'acteurs impliqués au processus d'intégration culturelle. En effet, cette

politique commune passe avant tout par la mise en place d'une plateforme conjointe comprenant les départements ministériels concernés et la société civile. Cette structure sera chargée de l'élaboration, l'harmonisation et la coordination des différents programmes de développement socio-culturel. De même, les experts de la culture doivent travailler en synergies afin de pouvoir mettre en exécution les politiques qui commencent déjà à faire chemin. C'est le cas de la politique mise en place par le Congo sur le droit d'auteur que la société gabonaise de collecte et de gestion de droit d'auteur ratifié pour la valorisation et la protection des œuvres artistiques.

Tenant compte des implications politiques et diplomatiques que la coopération au sens large a toujours revêtu, il serait important de désigner le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération comme département coordinateur de ladite structure.

Aujourd'hui, on constate que la coopération socio-culturelle cesse d'être l'affaire des seuls décideurs. Elle devient avant tout une affaire des peuples. En d'autres termes, il s'agit d'élever la conscience des citoyens sur tous les aspects de la coopération socio-culturelle, qui doit commencer par la libre circulation des personnes et des biens les deux pays frères. Aussi, il est important de développer la concertation interministérielle, compte tenu de la nécessité interdisciplinaire dans le cadre du processus d'intégration socio-culturelle. Cette concertation doit être soutenue par une meilleure coordination et harmonisation des politiques nationales. Les experts de chaque pays auront pour mission d'apprécier et d'évaluer, de la manière la plus-value, les retombées de cette coopération, conformément aux accords signés entre le Congo et Gabon. C'est dans ce sens que devrait se consolider l'engagement offensif de la diplomatie congolaise et gabonaise, en vue d'arriver à faire tomber lentement, mais sûrement, les barrières qui refusent délibérément soit de raffiner, soit d'appliquer à la lettre, les textes institutionnels entravant ainsi la coopération socio-culturelle entre les deux États pour une véritable intégration régionale en Afrique Centrale.

En définitive, la coopération socio-culturelle entre le Congo et le Gabon de 1975 à 2000 constitue un véritable enjeu, à cause de l'interdépendance culturelle et des liens de fraternité que se partagent les deux nations. Ils représentent un champ d'action plus réaliste connectée par les lois de solidarité naturelle. D'où, une coopération continentale inévitablement lointaine ne peut accomplir pour le devenir africain. La présente étude nous a permis de comprendre que l'intégration socio-culturelle est un sujet d'intérêt régionale qui doit être bâti dans une démarche de convivialité, d'harmonie et de fraternité africaine. Toutefois, la coopération socio-culturelle entre le Congo et Gabon est encore dans une phase embryonnaire. Au regard de ce constat, des efforts doivent être fournis par

les décideurs pour solidifier le soubassement de la politique de coopération socio-culturelle entre les deux États qui est vieille de plus de quarante ans d'expérience de vie communautaire. En sus, la volonté de coopérer culturellement et socialement entre le Congo et le Gabon est essentielle pour renforcer les liens bilatéraux et promouvoir une intégration régionale solide en Afrique centrale. Pour que cela se concrétise, il serait bénéfique de mettre en place des programmes d'échange culturel, des projets communs dans les domaines de l'éducation et de la santé, ainsi que des initiatives visant à préserver et valoriser le patrimoine commun. En développant des partenariats dans des secteurs tels que le tourisme, l'art et les activités sportives, les deux pays pourraient également renforcer leurs liens économiques et sociaux. Une coopération active dans ces domaines peut véritablement contribuer à la stabilité et au développement de la région.

Documents et références bibliographiques

Documents d'archives

Procès-verbal de la grande commission mixte de coopération Congolo-Gabonaise Brazzaville, 4-7 février 1985.

Document du cadre juridique de la coopération entre la République du Gabon et la République du Congo.

Références bibliographiques

KIZINDOULA-NDOKI Honorine, 2018, La coopération socio-culturelle dans l'espace CEMAC : cas du Congo et du Gabon de 1994 à 2017, Brazzaville, U M NG, ENS, mémoire de master d'histoire.

NDINGA MBO Abraham Constant, MENGHO Maurice Bonaventure, 2009, Atlas du Congo, Paris, Ed. Jeune Afrique.

OBENGA Théophile 1989, Les peuples bantu migrations, expansion et identité culturelle, Paris, L'Harmattan.

SAH Zéphirin, 2017, Le peuplement du bassin du Congo et son impact : le cas des Teke et leurs voisins Kongo et Ngala au Congo Brazzaville, Beau Bassin, Ed. Universitaires Européennes.

SAH Zéphirin, 2018, Regroupements Régionaux en Afrique, Ron. Brazzaville, UMNG, ENS.

TSOUAKAYA Chrishna, 2018, Les fondements historiques de l'intégration régionale en Afrique centrale de 196 à 2015, Brazzaville, U M NG, ENS, Mémoire de master d'histoire.

MAZAYU Revue congolaise d'histoire – N°1, Décembre 2024

Mazayu (zayu, au singulier) est un mot kongo, une langue parlée en Afrique centrale et dans les Amériques. Le dictionnaire de Karl Laman, *Dictionnaire kikongo-français* (p.515 ; p.1157) et celui de Pierre Swartensbroeckx, *Dictionnaire kikongo kituba-français* (p.784) donnent plusieurs définitions de ce terme, entre autres : connaissances, sens, sagesse, discernement, intelligence, jugement, conscience de, raison, conception, érudition, faculté de comprendre, de concevoir. *Mazayu* se donne l'ambition de promouvoir les connaissances dans le domaine de l'histoire. Par sa nature et son objet, l'histoire permet d'élucider l'origine, l'organisation, l'évolution et le développement d'un peuple. La connaissance du passé d'un peuple ouvre la possibilité de comprendre les lois du développement des sociétés par observation et analyse des expériences historiquement enregistrées. L'interaction entre histoire et développement des sociétés humaines est un phénomène général. Ainsi, *parce que l'histoire est prise de vue sur le passé des hommes, elle met de plain-pied l'historien avec la pratique des sociétés du passé : pratique économique, sociale politique et idéologique. Elle aide donc appréhender la racine des problèmes du présent non seulement de manière théorique et spéculative, mais aussi de manière concrète par les exemples qu'elle révèle* (Jean-Noël Loucou, Christophe Wondji, 1976, « Histoire et développement », *Cahiers d'études africaines*, vol. 16, n°61-62. Histoire africaine : constatations, contestations, p. 80). Cette relation justifie le choix de la coquille de *nkodia*, l'escargot, comme logo de la revue. En effet, dans la tradition kongo, le *nkodia* est le symbole multidimensionnel de l'héritage ancestral, le symbole de l'évolution des êtres, de la croissance et du développement des sociétés. Histoire et développement, tel est le substrat ontologique sur lequel *Mazayu* trouve son fondement.

Contributeurs : Ladislas Nze Bekale, Georges Miembaon, Aris Cristel Kibamba Kikoulou, Jheff Ardrigue Nsogo Mouissi, Raldich Jorel Ndongani, Abé Laurent Abé, Donal Arsène Maladi Mouanda, Patrick Léonel Mendo, **Zéphirin Sah**, Méchak Gilmalik, Émilie Zola Kalufuako, Eliezer Mbani, Arsène Francoeur Nganga.

ISSN : 3078-9036